

Un mauvais Maire

peut-il faire un bon Député ?

Electriciens, Electeurs,
Contribuables de la 2^e circonscription,

Où passe votre argent ?

Abstentionnistes traditionnels, la « politique » ne vous intéresse pas ? Mais votre démission civile constitue l'abandon le plus coûteux et le moins intelligent de vos intérêts de contribuables !

44%

d'augmentation des centimes additionnels vous sont imposés par le budget 1968 de la ville de Nice.

LE RECORD

de toutes les grandes villes de France sur un seul exercice.

Pourquoi payez-vous tout cela ?

Vous allez le savoir !

Ce n'est la faute ni de l'Amérique, ni de la Russie, ni du Président de la République, mais celle de votre maire.

Certains d'entre vous disent avec lassitude, « il est **indécrochable** ».

Pourtant :

Aux élections complémentaires municipales, pour remplacer son père : 50 % d'abstentions : Jacques en ballottage !

Aux dernières élections législatives : Jacques en ballottage.

Au conseil général : Jacques élu avec quelques

centaines de voix de plus que le simple quart des électeurs inscrits, les autres trois quarts s'étant abstenus ou ayant voté contre ?

C'est ça l'enthousiasme des populations niçoises ? Il n'y a pas de quoi !

Jacques la Fatalité n'aurait « personne contre lui », disait l'autre jour au bistrot un « prébendier » municipal.

Mais si, chers concitoyens, il a contre lui tous les autres candidats et leurs suppléants qui, pour se montrer plus modestes et moins glorieux, sont **tous** des hommes **honnêtes** et **scrupuleux** — il a contre lui, aussi, **la loi**.

Lisez et réfléchissez, et vous comprendrez pourquoi vous ne pouvez pas, le 23 juin, voter pour Jacques Médecin !

— Pour des raisons de politique générale et de patriotisme désintéressé.

— Pour des raisons d'intérêt local, pour protéger vos intérêts, ceux de votre famille, ceux de votre profession, ceux de vos amis, ceux de vos concitoyens, ceux de votre cité, qu'elle soit votre ville natale ou votre ville d'adoption.

Vous comprendrez pourquoi, abstentionnistes, vous n'aurez pas le droit de vous dérober, car il s'agit de la solidarité que vous devez à ceux qui vous entourent et de la défense de vos intérêts financiers et sociaux.

Pourquoi Jacques la Fatalité, alias « le candidat Camélon », alias « Astérix le Faux Gaulois », a-t-il voté la censure ?

Par conviction politique ? Sans blague ! en aurait-il ? Lesquelles ? Celles de Duhamel ? Celles de Barel ou celles de Paul Cléricy qui fut son poulain ?

Il a voté la censure par auto-défense toute personnelle et assez peu avouable. Ce farfelu bavard et facilement éloquent (il peut parler, dit-il, en cinq langues, mais nul ne sait avec laquelle il pourrait, par inadvertance, lui arriver de dire la vérité, même à ses conseillers municipaux) ; ce farfelu n'avait plus qu'un espoir : voir basculer le pouvoir qui était en train de faire ouvrir des enquêtes sur la gestion municipale. Si le coup avait réussi, pour longtemps, arrêt du fonctionnement des institutions, des contrôles difficiles et souvent lents. Arrivée possible d'« amis » au pouvoir, avec lesquels on pourrait « s'arranger ».

Devant les comptes à rendre :

— à la justice, pour la gestion du Syndicat d'initiatives ;

— la Cour des Comptes, qui a déjà commencé son long mais sûr travail d'investigations ;

— à l'inspection générale des Finances qui a été faite pour ... embêter les citoyens.

La France a eu chaud. Jacques la Fatalité éclatait d'espoir.

« Tant pis pour le tourisme local ! Avec nous le désordre dans la rue, au milieu des ordures. » On ferait taire les... empêcheurs de « gérer » en rond.

Le coup est raté !

Le pouvoir se porte bien.

La population est redevenue une nation en quelques jours et... les contrôles se feront inéluctablement. Pauvre Jacques !

Après avoir appelé le désordre et l'anarchie de tous ses votes de censure, malgré ses bruyantes rodomontades, Jacques la Fatalité se retrouve brutalement en face des électeurs et des contribuables, avec un certain nombre de casseroles accrochées aux fesses. La désorganisation des budgets municipaux est non seulement un nouveau tonneau des Danaïdes, que les contribuables ne cesseront d'avoir à remplir, mais aussi une véritable « quincaillerie » municipale dont les bruits de casseroles étaient bien étouffés, mais que nous allons faire entendre.

« Anti coco et anti gau-gau », écrivait de notre Jacques la Fatalité un périodique bien connu (Minute).

Jacques Médecin n'est ni l'un ni l'autre. Il est tout simplement, parmi d'autres nombreuses fonctions : le président-né du grand syndicat local des « gogos ». Le comité de patronage de cet important organisme est composé des prébendiers régu-

liers ou occasionnels de l'assiette au beurre municipale. Les membres participants sont les innombrables cochons de payants, les véritables « gogos » en particulier, dont le rôle est très simple : payer les patentes et les taxes locales, applaudir, voter, avec le droit très réduit, lorsqu'ils visitent la ville en désabusés, de se demander rêveusement où peut bien passer leur argent.

Eh bien ! nous allons le leur dire !

Le **Syndicat d'initiatives** : 45 millions de budget annuel : les 7/9 fournis par le budget municipal : le votre. L'affaire du syndicat est l'affaire-type par excellence. Un préposé administratif, jusqu'ici bon serviteur de la famille Médecin, poussé **par tous les moyens** par Jacques à la députation, fait éclater une bombe. Les Niçois, émerveillés par la simplicité classique de l'affaire, découvrent ainsi qu'un combinard a inventé un nouveau type de monnaie, le « chèque falsifié ». Grosse émotion au conseil, direz-vous ? Même pas — le président administratif de cet organisme quasi municipal n'a même pas déposé de plainte. Ce n'est que devant la menace d'un énorme scandale que le président-né se décida à déposer une plainte. Il alla même jusqu'à en déposer une contre X... pour indiscrétions et divulgations de secrets professionnels. De quoi faire rigoler le grave Duhamel s'il l'avait su !

Eh bien ! Membres du syndicat des « gogos », vous avez peut-être pensé qu'après une telle crapulerie, les administrateurs, les présidents du syndicats démissionneraient d'un seul bloc. Cela se serait passé à Nancy, à Grenoble, à Lyon, à Dijon. Pas à Nice ! Tout le monde est resté en place et plastronne à qui mieux mieux.

LE COMITE DES FETES

Cette affaire est un symbole.

Essayez donc de savoir où en sont les secrètes affaires du Comité des Fêtes et d'autres organismes.

Au Comité des Fêtes, le secrétaire général, écoeuré de ce qu'on lui demandait, a démissionné. Jacques Médecin a voulu répondre dans la presse ; il s'est fait moucher, n'a plus rien dit.

ASTERIX LE BIDONVILLE

La société, ayant depuis déposé son bilan, a monté son « village » gaulois sur un terrain municipal avec tous les honneurs et les encouragements

du à une organisation minable et incontrôlable ! c'est cela que Jacques appelle le « développement du tourisme ». Ainsi ce village, bidonville déshonorant, offre sur la route de prestige de Nice, à quelques minutes des panneaux publicitaires du Ruhl, et avec celui-ci, l'image la plus navrante et le symbole des efforts municipaux en faveur d'un tourisme à l'abandon.

Aux dernières nouvelles, nous apprenons que Jacques la Fatalité, passant du bluff à l'humour noir, songerait à organiser un grand congrès international des illusionnistes professionnels à Astérix-village avec, comme séance de clôture, un grand vin d'honneur offert par votre budget municipal dans les jardins du Ruhl, vous savez bien, entre les murs et les panneaux publicitaires.

LE RUHL

Avec celui-ci, on en arrive aux grandes dimensions. Parti d'une invraisemblable affaire de l'hôtel Luxembourg, son voisin, par la grâce d'un groupe financier qui devait y reconstituer 60 chambres d'hôtel, Jacques la Fatalité se trouve embarbouillé dans un invraisemblable méli-mélo d'énormes intérêts financiers auxquels se trouvent mêlés le Casino Municipal, le transfert hypothétique des jeux, des redevances dues au budget municipal et jamais payées, le tout multiplié par l'âge du capitaine Jacques la Fatalité.

C'est grand ! C'est généreux la municipalité de Nice. Cette fois, il s'agit de quelques milliards.

En attendant, les 300 chambres du Ruhl sont fermées, comme ont disparu les 60 chambres du Luxembourg. On attend avec impatience qu'une agence municipale soit ouverte pour que la clientèle de ces anciens hôtels soit dirigée dans les meilleures conditions vers l'Italie et l'Espagne.

Le tribunal judiciaire s'occupe du Syndicat d'initiatives.

La Cour des Comptes est désormais lancée sur un autre secteur. Allant au plus pressé, elle s'occupe de l'affaire la plus importante et la plus écœurante de toutes les mauvaises affaires locales. Le reste viendra après.

LE TERRAIN PARKING DE LA CHARITE

Le terrain ne vaut que trois milliards d'anciens francs (estimation des Domaines).

Depuis quatre ans, la commission administrative du Centre hospitalier a décidé la vente de ce terrain, patrimoine hospitalier. La mairie s'y est opposée invoquant des servitudes d'urbanisme (parc de stationnement) selon une procédure irrégulière d'ailleurs. La tutelle a accordé trois ans de délai à la mairie pour qu'elle achète le terrain aux hôpitaux, afin que ceux-ci puissent construire et restaurer les navrants établissements hospitaliers actuels.

A l'échéance légale (2 juin 1967, il y a un an déjà), la mairie, incapable d'acquiescer, a oublié de rendre leur liberté aux hôpitaux, à la commission administrative de ceux-ci dont Jacques la Fatalité est aussi, comme il se doit, président-né.

C'est tout !

— Pas de travaux d'investissement aux hôpitaux ;

— Pas de constructions nouvelles permettant de dégager des lits pour les malades et les vieillards ;

— Avaries progressives et profondes de l'ensemble des bâtiments hospitaliers ;

— Perte, pour les hôpitaux, d'une grande partie de la rentabilité raisonnable de leur patrimoine ;

— Impossibilité de revaloriser les locaux de nombreux magasins locataires de la bordure de ce terrain ;

Des dizaines de millions de pertes sèches pour le Centre hospitalier, pour refus de renouveler les baux afin de ne pas gêner la vente, cependant paralysée par le maire ;

— De ce fait, plusieurs centaines de millions d'indemnités d'éviction à prévoir ;

— Impossibilité pour les hôpitaux de réaliser leurs biens convenablement pour utiliser les terrains qu'ils possèdent et dégager les immeubles où les malades sont entassés.

La **municipalité**, pendant les trois premières années n'a pas cherché d'acquéreurs par des moyens de publicité normaux et réguliers.

Or, nous affirmons, que le maire **n'a pas le droit** de rechercher par des voies ou des procédures personnelles des acheteurs éventuels au nom de la commission administrative, responsable des biens des hôpitaux, si celle-ci ne l'a pas mandaté à cet effet par une délibération régulière, approuvée par le préfet, et enregistrée. Voilà une partie de la

vérité sur le véritable scandale des hôpitaux de Nice : cette affaire de terrain est, du point de vue moral, de par sa répercussion sur les 800 000 journées d'hospitalisation annuelles, et du point de vue financier par l'importance des capitaux en jeu, la plus scandaleuse de toutes celles qui puissent être reprochées à leur véritable responsable. La Cour des Comptes intervient.

Le dossier n'est pas si simple: il n'est pas isolé. Il y en aura d'autres.

Est-ce bien cela, électrices, électeurs, contribuables, que le maire peut nous présenter comme une politique sociale ?

Voici donc une des plus graves raisons (nous manquons de place pour évoquer d'autres faits aussi pertinents) pour lesquelles devant la montée des périls locaux, c'est-à-dire devant la première enquête de la Cour des Comptes, devant l'imminence d'autres enquêtes que devront effectuer et la Cour des Comptes et l'inspection générale des Finances, il fallait que J. Médecin vote la censure,

« au nom des grands principes ... et des plus misérables sentiments ».

Électrices, électeurs, contribuables, si vous avez le souci du destin de la cité,

Si, répugnant à des prises de position politique, jusqu'ici vous hésitez,

Vous aurez assez de cœur, assez de sens moral et civique, et vous n'en manquez point.

Venez le 23 juin, armé de votre bulletin de vote, contribuer au nettoyage des écuries d'Augias.

Moralement, nous ne pouvez voter pour la **Fatalité**.

Ses amis disaient de lui : il est jeune, il se fera... sans **trop y croire**.

A quarante ans, à notre époque, un homme atteint l'âge des responsabilités.

Voter pour consolider un tel cynisme serait provoquer la jeunesse à se révolter justement contre la pourriture locale qu'elle n'a pas de raison de voir redresser comme un mur devant son avenir.

EN CONSCIENCE

VOUS NE POURREZ PAS VOTER POUR J. MÉDECIN